

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 29 mars 2016

<p><i>Nbre Conseillers en exercice = 19</i> <i>Nbre Conseillers présents = 18</i> <i>Nbre Conseillers votants = 19</i></p> <p style="text-align: center;">OBJET</p> <p>Fiscalité locale 2016 Vote des Taux des 3 taxes</p> <p style="text-align: center;"><u>délibération n° 5</u></p>	<p>L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du vingt-quatre mars, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.</p> <p>Etai^{ent} présents : M.MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, MARCHAL, Mme COCHET, Adjoint^s, Mme LAMASSE, MM. KLEJMANN, PETRONIO, WASSIAMA, Conseillers Municipaux Délégués, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, LETSCHER, M. KLUSKA, Mme MANGIN, M. CORDIER, Mme FERRY, M. GUILMIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Etait excusée : Mme PREVOST, conseillère municipale</p> <p>A donné pouvoir : Mme PREVOST à M. MOUGEL</p> <p>Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</p>
--	--

Monsieur le Maire rappelle que les taux votés en 2015 par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2015 ont été maintenus depuis 2013. Seules les bases ont fait l'objet d'une évolution de 0,9 % en application de la Loi de Finances 2015.

Taxes	Taux 2015	Bases	Produits attendus
Habitation	6,03 %	3 952 662	240 778 €
Foncier bâti	7,00 %	6 163 672	440 160 €
Foncier non bâti	13,01 %	9 262	1 171 €
Total			682 109 €

Propositions pour 2016 : la Loi de Finances 2016 ayant prévu une augmentation des bases de 1 % en moyenne, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de fiscalité locale à hauteur de 5 % pour les taxes d'habitation et foncier bâti et de 10 % pour le foncier non bâti.

Le tableau ci-dessous indique les nouveaux taux de fiscalité locale applicable en 2016, le montant des bases réévaluées ainsi que le produit attendu des trois taxes.

Taxes	Proposition 2016	Bases réévaluées	Produits attendus
Habitation	6,33 %	3 993 000	252 757 €
Foncier bâti	7,35 %	6 288 000	462 168 €
Foncier non bâti	14,31 %	9 000	1 288 €
Total			716 213 €

La commission des Finances et des Moyens généraux du 23 mars 2015 ayant donné à l'unanimité un avis favorable,

L...

Sur proposition de M. le Maire, après délibération et à la majorité (Votes contre de M. CORDIER et Mme FERRY – Abstention de M. GUILMIN), le Conseil Municipal :

- prend acte de l'augmentation des bases de 1 % (Loi de Finances 2016)
- décide d'augmenter de 5 % les taux des taxes d'Habitation et du Foncier Bâti et de 10 % le taux de la taxe du Foncier Non Bâti, le détail étant présenté comme suit :
 - a) taux de la taxe d'habitation fixé à 6,33 %
 - b) taux du foncier bâti fixé à 7,35 %
 - c) taux du foncier non bâti fixé à 14,31 %.

Le Maire,

certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon la réglementation en vigueur et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 22 mars 2016

Le Maire

Daniel MAGRON



Daniel MAGRON